



Séance ordinaire du conseil municipal sur le budget 2025 de la Ville de Gatineau tenue dans la salle Jean-Després de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 10 décembre 2024 à 17 h 01 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis Bissonnette, mesdames et messieurs les conseillers-ères Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Catherine Craig-St-Louis, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Steven Boivin.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, M^e Véronique Denis, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, greffière adjointe, ainsi que Dave Cassivi, directeur territorial, centres de services de Buckingham et de Masson-Angers et Mario St-Pierre, directeur, Finances.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

PAROLE DE LA MAIRESSE

PAROLE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

CM-2024-897 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

CM-2024-898 ADOPTION DU BUDGET 2025 ÉTABLISSANT LES REVENUS ET LES DÉPENSES À 886 960 468 \$

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif et ce conseil ont procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2025 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVE MORAN
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2024-851 du 10 décembre 2024, ce conseil adopte le budget pour l'année commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2025, établissant les revenus et les dépenses pour la période au montant de 886 960 468 \$.

À cet effet, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Monsieur le conseiller Jean Lessard demande le vote et monsieur le président demande aux membres présents de voter de vive voix :

POUR

M^{me} Bettyna Bélizaire
 M^{me} Anik Des Marais
 M. Jocelyn Blondin
 M. Steve Moran
 M. Marc Bureau
 M^{me} Isabelle N. Miron
 M. Louis Sabourin
 M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent
 M^{me} Caroline Murray
 M. Steven Boivin
 M^{me} la mairesse Maude Marquis-Bissonnette
 M^{me} Catherine Craig-St-Louis
 M. Daniel Champagne
 M^{me} Alicia Lacasse-Brunet
 M. Edmond Leclerc

CONTRE

M. Gilles Chagnon
 M. Mike Duggan
 M. Denis Girouard
 M. Jean Lessard
 M. Mario Aubé

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 décembre 2024.

Adoptée sur division

CM-2024-899

ADOPTION DU PLAN D'INVESTISSEMENTS - VOLET MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'investissements - Volet maintien des infrastructures, a été préparé sur cinq ans et que son adoption est sur trois ans, comme précisé à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'étude du budget qui s'est déroulée du 4 au 7 novembre 2024, le Programme d'investissements – Volet maintien 2025-2029 a été étudié par le conseil municipal :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVE MORAN
 APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2024-852 du 10 décembre 2024, ce conseil accepte le Plan d'investissements 2025 à 2027 – Volet maintien des infrastructures qui fait partie intégrante de la présente résolution, pour un montant total de 780 200 000 \$, dont un montant de 272 577 000 \$ pour l'année 2025.

Ce conseil accepte le Plan d'investissements 2025 à 2027 – Volet maintien des infrastructures qui fait partie intégrante de la présente résolution, pour un montant total de 780 200 000 \$, dont un montant de 272 577 000 \$ pour l'année 2025.

DESCRIPTION	MONTANT
Projets financés par des programmes de subventions	61 350 000 \$
Programme de réfection du réseau routier	55 290 000 \$
Programme de réfection d'aqueduc et d'égout	37 881 000 \$
Honoraires professionnels et salaires	30 391 000 \$
Remplacement des véhicules et machinerie	12 359 000 \$
Entretien des édifices	8 285 000 \$
Plan directeur informatique	7 705 000 \$
Mobilité	7 054 000 \$
Aménagement des parcs et des espaces verts	6 350 000 \$
Logement social et revitalisation	8 465 000 \$
Usines, eau potable et assainissement des eaux usées	5 755 000 \$
Autres interventions sur le réseau routier	7 070 000 \$
Autres plans directeurs	4 500 000 \$
Sécurité et environnement	4 270 000 \$
Travaux réalisés par la Réserve Cycle de vie	3 945 000 \$
Plan de gestion des matières résiduelles	3 000 000 \$
Autres dépenses d'infrastructures	8 907 000 \$
Total	272 577 000 \$

Les sources de financement projetées pour l'année 2025 se résument comme suit :

DESCRIPTION	MONTANT
Règlements d'emprunts	36 598 000 \$
Règlements d'emprunts – Programme de réfection du réseau routier – Enveloppe additionnelle (24 M\$ - 2022-2025 (6 M\$/an), 27,4 M\$ - 2023-2025 (2023 - 7,4 M\$ et 2024-2025 10 M\$/an) et 17,321 M\$ - 2025-2028 (2025 – 3,37 M\$, 2026 – 3,87 M\$, 2027 – 4,67 M\$ et 2028 – 5,411 M\$)	19 370 000 \$
Redevances de développement, du PGMR ou règlement d'emprunts (écocentre de l'ouest)	3 000 000 \$
Règlement d'emprunt - Schéma de couverture de risque en incendie – renouvellement flotte	1 457 000 \$
Paiements comptants	45 049 000 \$
Initiative – Acquisition de terrains - Comptant	5 850 000 \$
Règlement d'emprunt - Programmes de subventions en lien avec les infrastructures municipales	37 100 000 \$
Règlement d'emprunt - Part Ville en lien avec les programmes de subvention PRIMEAU et TECQ	23 158 000 \$
Comptant - Fonds dédié aux infrastructures	53 550 000 \$
Règlement d'emprunt - Fonds dédiés aux infrastructures	38 850 000 \$
Réserve cycle de vie (budget de fonctionnement 2025)	3 945 000 \$
Fonds de parcs	250 000 \$
Fonds de roulement	4 400 000 \$
Total	272 577 000 \$

Les règlements d'emprunt devront faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal.

Le trésorier est autorisé à puiser à même les redevances de développement, les redevances du PGMR (projets en cours) et/ou à financer par l'augmentation de la dette les fonds prévus pour la construction du second écocentre secteur ouest ainsi que des travaux de maintien au centre de transbordement existant.

Le trésorier est autorisé à puiser les sommes nécessaires aux différents fonds énumérés (paiements comptants, initiative – Acquisition de terrains, fonds dédié aux infrastructures – Comptant, fonds de parcs, fonds de roulement et réserve cycle de vie et selon le maximum prévu au tableau de financement ci-haut.

Les emprunts au fonds de roulement sont remboursables sur une période de trois ans, et ce, débutant le 1^{er} janvier 2026.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Monsieur le conseiller Mario Aubé demande le vote et monsieur le président demande aux membres présents de voter de vive voix :

POUR

M^{me} Bettyna Bélizaire
 M^{me} Anik Des Marais
 M. Jocelyn Blondin
 M. Steve Moran
 M. Marc Bureau
 M^{me} Isabelle N. Miron
 M. Louis Sabourin
 M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent
 M^{me} Caroline Murray
 M. Steven Boivin
 M^{me} la mairesse Maude Marquis-Bissonnette
 M^{me} Catherine Craig-St-Louis
 M. Daniel Champagne
 M^{me} Alicia Lacasse-Brunet
 M. Edmond Leclerc

CONTRE

M. Gilles Chagnon
 M. Mike Duggan
 M. Denis Girouard
 M. Jean Lessard
 M. Mario Aubé

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 décembre 2024.

Adoptée sur division

CM-2024-900

AUTORISATION DE PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2025

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVE MORAN
 APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2024-853 du 10 décembre 2024, ce conseil accepte qu'un document explicatif du budget soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité, conformément aux dispositions de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, au lieu de le distribuer à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

Adoptée

CM-2024-901

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOCELYN BLONDIN
 APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 17 h 31.

STEVEN BOIVIN
 Conseiller et président
 Conseil municipal

M^e VÉRONIQUE DENIS
 Greffière
 Conseil municipal